

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

546^e réunion (ordinaire) – 14 juin 2010

RÉSOLUTION 2010-CA546-21-R5764

relative à l'attribution de la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour 2009-2010 conjointement à madame Madeleine Roy et à monsieur Jean-Marc Denommé

CONSIDÉRANT l'article 42 de la Loi sur l'Université du Québec ;

CONSIDÉRANT la Politique d'attribution des distinctions honorifiques de l'Université du Québec à Trois-Rivières et particulièrement, l'article 1 *Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières* de ladite Politique (2009-CA536-07-R5552, 20 avril 2009) ;

CONSIDÉRANT la proposition d'attribution de la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières 2009-2010 conjointement à madame Madeleine Roy et à monsieur Jean-Marc Denommé, présentée par le recteur ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des distinctions honorifiques de l'Université du Québec à Trois-Rivières (résolution 2010-CDH57-05-R5, 23 avril et 7 mai 2010) ;

CONSIDÉRANT l'avis des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières ;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU de décerner la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières 2009-2010 conjointement à madame Madeleine Roy et à monsieur Jean-Marc Denommé, pour :

- leur apport distinctif au développement de l'Université et à la vie de la communauté universitaire par leur engagement commun en enseignement et en recherche sur les fondements de l'apprentissage et la mise en valeur qu'ils en ont fait dans l'enseignement à l'Université du Québec à Trois-Rivières, sur la scène nationale et à l'international, et par leur engagement philanthropique majeur à encourager l'excellence et à soutenir la réussite étudiante ;
- le caractère remarquable d'une ou plusieurs réalisations à l'Université en produisant dans la continuité de leur carrière des ouvrages élargissant les perspectives en éducation en présentant l'enseignement et l'apprentissage comme deux réalités complémentaires ;
- leur participation au rayonnement, à l'échelle régionale, nationale et internationale de l'Université par leur implication à des missions d'éducation bénévoles à l'étranger dans le cadre desquelles ils ont formé des enseignants et ont donné des sessions de formation destinées à expliquer leur approche de la pédagogie et de l'apprentissage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par : _____

André Gabias
Secrétaire général